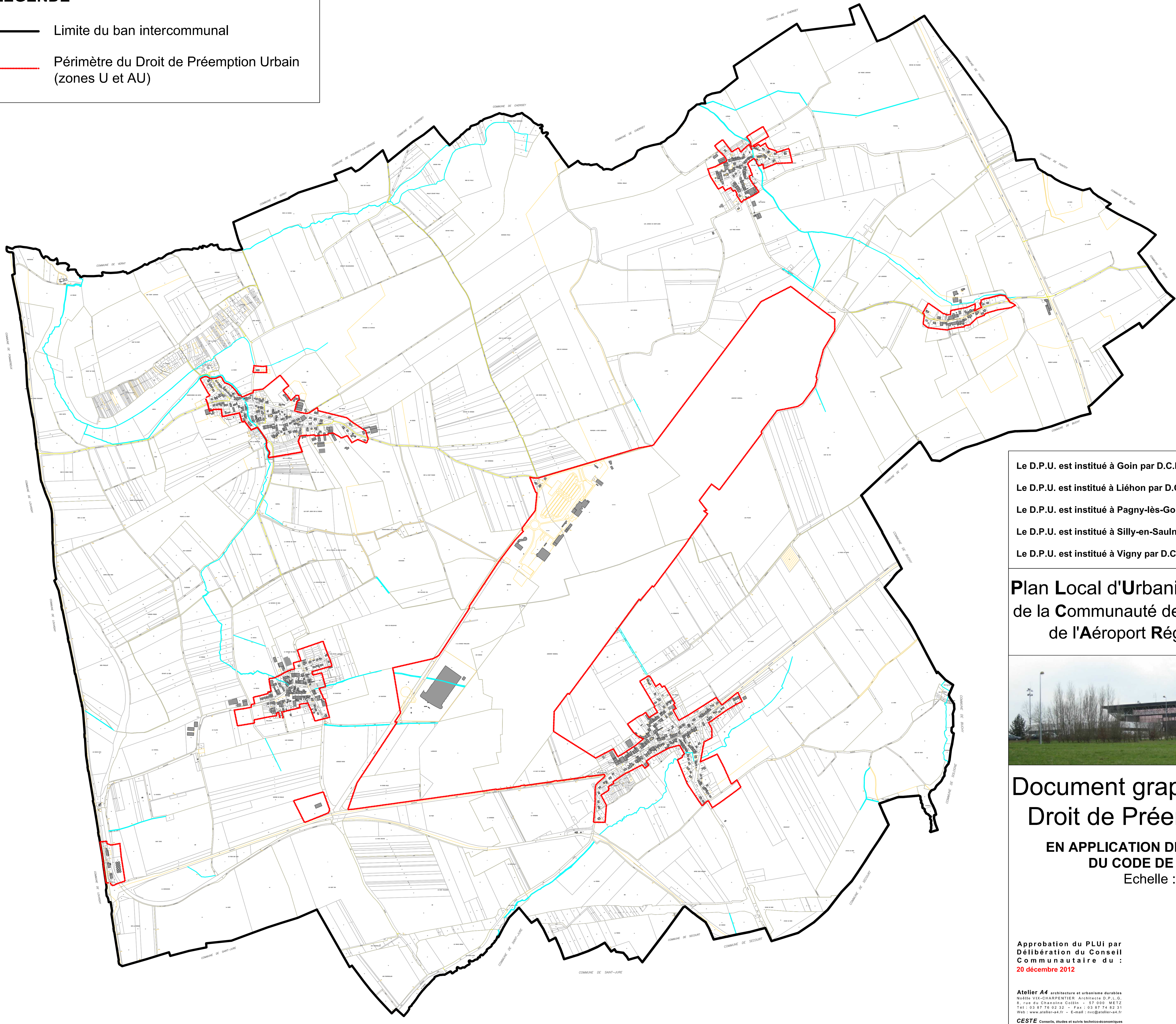
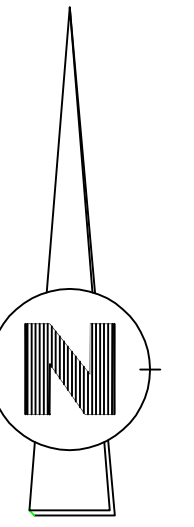


LEGENDE

— Limite du ban intercommunal

..... Périmètre du Droit de Préemption Urbain (zones U et AU)



Le D.P.U. est institué à Goin par D.C.M. du : 28 décembre 2012

Le D.P.U. est institué à Liéhon par D.C.M. du : 20 janvier 2013

Le D.P.U. est institué à Pagny-lès-Goin par D.C.M. du : 16 janvier 2013

Le D.P.U. est institué à Silly-en-Saulnois par D.C.M. du : 10 janvier 2013

Le D.P.U. est institué à Vigny par D.C.M. du : 21 janvier 2013

Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes d'Accueil de l'Aéroport Régional de Lorraine



Document graphique annexe : Droit de Préemption Urbain

**EN APPLICATION DE L'ARTICLE R123-13
DU CODE DE L'URBANISME**

Echelle : 1/10000e

Approbation du PLUi par
Délibération du Conseil
Communautaire du :
20 décembre 2012

Atelier A4 architecture et urbanisme durables.
 Noëlle VIX-CHARPENTIER, Architecte D.P.L.G.
 8, rue du Chanéoline Collin - 57 000 METZ
 Tél : 03 87 76 02 32 - Fax : 03 87 74 82 31
 Web : www.atelier-a4.fr - E-mail : nvc@atelier-a4.fr

CESTE Conseils, études et suivis technico-économiques
 Denis WILLEMIN Ingénieur - Zone du Val Euromobile Sud
 9a, rue du Grand Pré - 57 140 Norroy-le-Veneur
 Tél : 03 87 76 78 39 - Fax : 03 87 76 71 41
 Web : www.ceste.fr - E-mail : contact@ceste.fr

16